



« Le mur » - « The Wall »

**L'Association Culturelle Joseph Jacquemotte
et**

Gramsci Bruxelles

**Vous proposent de parcourir ensemble un chemin par-delà les murs
à travers le monde.**

Le mur israélien

«Mur de l'apartheid » ou « Mur anti-terroriste » ?

Suite à la demande historique de reconnaissance de l'État palestinien à l'ONU, perçue par certains milieux israéliens comme « une volonté de destruction d'Israël », la communauté internationale doit désormais faire face à ses responsabilités pour donner un nouvel espoir de paix entre les deux peuples.

Avec la participation de :

Leila Shahid : Déléguée Générale de la Palestine auprès de la Belgique, du Luxembourg et de l'Union Européenne.

François Dubuisson : Docteur en droit, professeur assistant à l'ULB, spécialiste des questions juridiques sur la construction du mur.

Henri Wajnblum : Rédacteur en chef de « Points Critiques » à l'UPJB (Union Progressiste des Juifs de Belgique).

**Mardi 25 octobre 2011
à 19h00, salle Espace Marx
Rue Rouppe 4-1000 Bruxelles
P.A.F. : 2 euros**

Informations : Matthieu Tihon 02 512 50 93 / 0473 49 67 79 /acjj@skynet.be



« Nous sommes deux populations qui vivent dans un même immeuble, sur le même palier, et on est en train de construire un mur dans la cage d'escalier. »

David, citoyen israélien

Date de construction : depuis juin 2002

Longueur : 730 km

Matériaux utilisés : béton, barrière électronique, fils barbelés

Population concernée : Palestiniens et colons israéliens

Personnel stationné : armée israélienne

Les Israéliens parlent de « clôture de sécurité », de « barrière anti-terroriste », ou encore de « mur de fer ». Les Palestiniens, eux, de « mur de l'apartheid », « mur d'annexion » ou « mur de la honte ».

Il ne s'agit pas d'une simple barrière sécuritaire. En effet, à de nombreux endroits, la séparation atteint, voire dépasse, 60 à 70 mètres de large, avec successivement des barbelés, un fossé, le mur haut de 8 mètres et muni d'un système d'alarme électronique, un chemin de terre, une route asphaltée et à nouveau des barbelés. Les territoires situés entre le mur et la Ligne verte¹ sont déclarés « *zone militaire fermée* », et, du côté palestinien, d'autres zones interdites ne sont accessibles qu'en passant par des check-points.

Les conséquences pour la population palestinienne sont désastreuses. Des millions d'hommes et de femmes vivent enfermés dans des villes et des quartiers coupés en deux. De nombreux paysans ne peuvent plus rejoindre leurs champs, et sont privés d'accès à leurs puits. Les entreprises ont d'énormes difficultés à commercialiser leurs marchandises en Palestine ou à les exporter vers l'étranger.

Les Palestiniens sont prisonniers dans leur propre pays, totalement dépendants du bon vouloir des forces d'occupation, le moindre mouvement nécessitant un laissez-passer pour se rendre au travail, se faire soigner, aller à l'école, bref, l'activité quotidienne la plus anodine demande un effort considérable, tant moralement que physiquement.

¹ Ligne verte: se réfère à la ligne de démarcation qui date de 1949 entre Israël et certains pays arabes voisins (Syrie, Liban, Cisjordanie, Egypte).